



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

papiers et cartons

Question écrite n° 88696

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur le recyclage du papier. En octobre 2009, ce geste citoyen faisait pour la première fois l'objet d'une campagne de communication nationale matérialisée par le slogan : « Trier les papiers... et si on prenait le pli ». De fait, l'objectif était d'inciter les Français à contribuer plus activement au recyclage du papier. En effet, avec un taux de recyclage des papiers estimé à 30 % et une performance de tri de 22 kilos par an et par habitant en moyenne nationale, la marge de progrès demeure importante. Aussi, un an après le lancement de cette campagne, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si les habitudes des Français en matière de tri du papier ont évolué et si ces efforts de communication ont permis d'obtenir des résultats significatifs en la matière.

Texte de la réponse

Le développement du recyclage, qu'il s'agisse du papier ou des autres matériaux, est une des priorités du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), clairement réaffirmée dans le cadre des travaux du Grenelle de l'environnement et inscrite dans la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement. L'utilisation des fibres de cellulose de récupération permet d'importantes économies en eau et énergie et s'inscrit dans une logique de développement durable. Ainsi, il convient d'encourager tous les acteurs concernés : administrations, entreprises, citoyens à pratiquer le tri en les informant davantage et mieux sur ce geste et son bénéfice environnemental. Tel était l'objet de la première campagne nationale de sensibilisation au tri des papiers lancée à l'automne 2009 par EcoFolio, organisme agréé par les pouvoirs publics afin de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets de papiers graphiques et de verser les soutiens nécessaires aux collectivités locales en charge de la gestion de ces déchets. Il s'agissait d'expliquer qu'aujourd'hui, non seulement les journaux et les magazines, mais également les imprimés publicitaires, les annuaires, les catalogues, les courriers et autres impressions se trient et se recyclent. Des outils dédiés ont été distribués aux collectivités : mémos du tri, affiches de sensibilisation, outils d'animation et de formation, afin de leur permettre de décliner le message du tri sur tout le territoire. Alors que 4,5 millions de tonnes de produits graphiques sont mis en circulation annuellement en France selon les derniers chiffres de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), près de 40 % sont aujourd'hui recyclés. Ainsi, une importante marge de progrès subsiste, d'autant que selon une étude récemment menée par EcoFolio, 83 % des Français déclarent que le papier est un matériau facile à trier. des études actuellement en cours sur la collecte et le tri des papiers permettront de mieux comprendre quels sont les freins au geste de tri afin de réfléchir à des pistes d'amélioration.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88696

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10155

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4267